

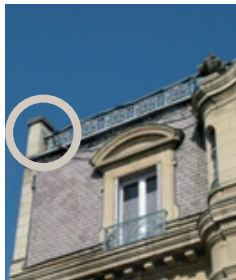
# Glossaire

partie 1/5

*L'astérisque entre parenthèses renvoie à une autre définition du présent glossaire.*

## A

**Acrotère** (art. USS 10-1 ; USS 10-3-2 et USS 11-2-2)



L'acrotère désigne l'élément de façade qui surmonte la ligne de corniche(\*), au-dessus du niveau de la toiture ou de la terrasse, à la périphérie du bâtiment, et constituant des rebords ou garde-corps, pleins ou à claire-voie (cf. ill. ci-contre).

**Affouillement** (art. USS 1-2 ; USS 2-1 et USS 11-2)

Normalement causé par l'eau (du fait de tourbillons ou remous), l'affouillement désigne le creusement d'un sol, pouvant être causé, par extension, de manière volontaire du fait de travaux.



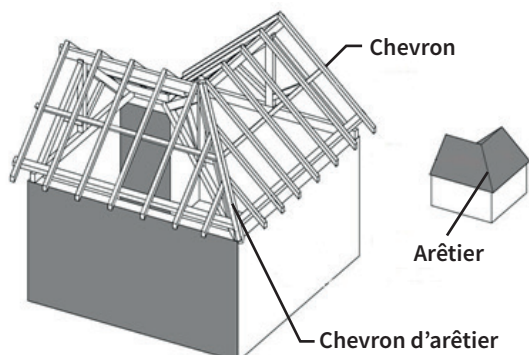
**Aisselier** (art. USS 11-2-1-14)

En charpenterie, pièce inclinée de soutien et de consolidation, droite ou parfois incurvée permettant de faire le lien entre l'entrait et un corbeau(\*) (cf. ill. de pan de bois).

**Appentis** (art. USS 11-2-3)

Toiture à un seul versant dont la ligne de faîte prend appui sur un mur et soutenue en avant par des piliers ou des poteaux en dés.

**Arêtier** (art. USS 11-2-2)



Ligne saillante formée par l'intersection de deux versants d'une toiture. Pièce de charpente qui constitue l'ossature de l'arête (cf. schéma ci-dessus).

**Attique** (art. USS 6-1 ; USS 6-2-4 et USS 11-4-1)

Étage supérieur d'un édifice, construit en retrait et en général de façon plus légère et vient couronner une construction.

## B

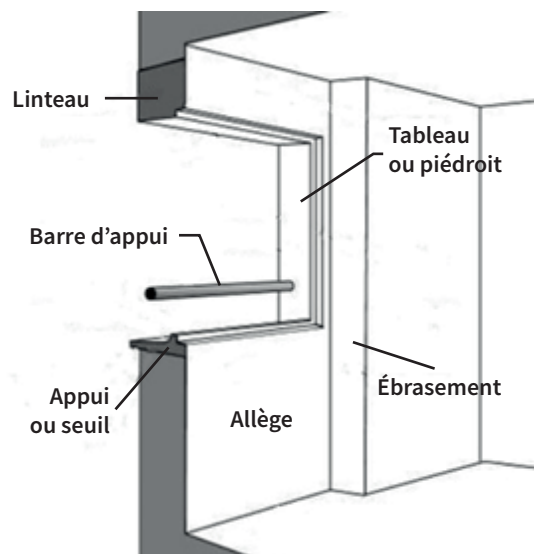
**Badigeon** (art. USS 11-2-1-4)

Dilution de chaux éteinte avec un peu d'alun et un corps gras (suif, térébenthine, etc.). Le badigeon peut servir de peinture de finition extérieure.

**Bahut** (art. USS 11-2, USS 11-4)

Mur bas portant une grille de clôture (ou la colonnade d'un cloître) et dont le haut peut être bombé, formant un chaperon(\*).

**Baie**



Toute ouverture pratiquée dans un mur ou un toit, servant au passage ou à l'éclairage des locaux. Une baie est encadrée :

- en bas, par le seuil ou l'appui ;
- en haut, par un linteau, une plate-bande ou un arc ;
- sur les côtés, par des tableaux ou piédroits à l'extérieur et par des ébrasements à l'intérieur (cf. schéma ci-dessus).

**Banne** (art. USS 11-2-1-14 ; USS 11-2-4 et USS 11-4-1-8)



Store en auvent au-dessus de larges baies(\*), devantures, façades de magasins, etc.

**Barreaudage** (art. USS 11-2 et USS 11-4)

Ensemble des balustres ou barreaux d'une rampe, d'un balcon etc.



**Bossage** : (art. USS 11-2-4)  
Saillie(\*) à la surface d'un ouvrage de pierre ou de bois réalisé généralement dans un but d'ornementation.

**Brisis** (art. USS 11-2-2 et USS 11-4-2)



Le brisis est la partie inférieure d'une toiture en combles à la Mansart (c'est-à-dire la superstructure d'un bâtiment où chaque versant est composé de 2 pans de pentes différentes : le pan inférieur, qui est presque vertical, et le pan supérieur, à faible pente). Le brisis, à l'inverse du terrasson(\*) sous lequel il se situe, est en forte pente (entre 60 et 80°). C'est la ligne de brisis qui sépare le brisis du terrasson. Cette

ligne de bris peut être marquée par un membron, qui a un profil bombé, parfois en zinc ou en plomb (cf. ill. ci-dessus).

## C

**Caillebotis** (art. USS 11-2-3)

Panneau à claire-voie permettant l'aération ou l'écoulement d'eaux (grille de lames métalliques, planches de bois assemblées en quadrillage...) disposé en terrasse ou en sous-sol.

**Calepinage** (art. USS 11-2-1-3)



Dessin en élévation, en coupe ou en plan d'un appareillage de pierres, en vue de la taille et de la pose de chaque élément, numéroté et répertorié.

**Chape** (art. USS 11-2-3)

Ouvrage en mortier de ciment surfacé, réalisé au sol sur une forme-support et destiné à niveler, aplanir le sol.

**Chaperon** (art. USS 11-2-1-12 ; USS 11-2-2 et USS 11-4)



Couronnement d'un mur ou d'un muret facilitant l'écoulement des eaux pluviales de part et d'autre, ou d'un seul côté. Le chaperon peut être en pierre, en brique et/ou revêtu d'un matériau de couverture (ardoise, tuile...) (cf. ill. ci-dessus).

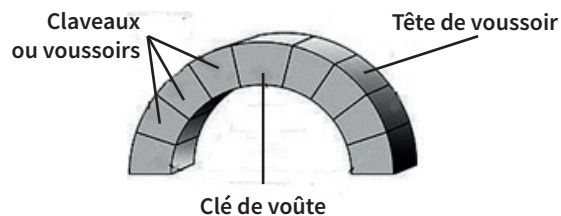
**Châssis** (art. USS 11-2 et USS 11-4-2)

D'une manière générale, le châssis est un cadre mobile de menuiserie, qui peut être vitré, et composant le vantail(\*) d'une croisée, d'une porte, d'une trappe etc. Le châssis de toiture désigne à la fois l'encadrement fixe ou le coffre des lanterneaux(\*), trappes de désenfumage et fenêtres pour toits en pente, et leur élément ouvrant.

# Glossaire

partie 2/5

**Claveau** (art. USS 11-2-1-5 ; USS11-2-3 et USS11-4)



Chacune des pierres taillées en biseau constituant un élément de couverture d'un arc, d'une plate-bande ou d'une voûte (cf. schéma ci-dessus).

**Clé** (art. USS 11-2-1-5 ; USS11-2-3 et USS11-4)

Pierre taillée qui permet de bloquer, en son centre, la courbe d'un arc, d'une plate-bande, ou d'une voûte (cf. schéma ci-dessus).



**Clin** (art. USS 11-2-1-1 et USS 11-4-1-1)

À l'origine, planche utilisée en bardage mural désignant plus généralement un « revêtement en clin », c'est-à-dire, tout type de bardage horizontal dont chaque élément vient en regroupement de l'élément inférieur, pour assurer l'étanchéité à la pluie.



**Contrevent** (art. USS 11-2-1-11 et USS 11-2-4)

Volet en bois ou en métal ouvrant vers l'extérieur.

**Corbeau** (art. USS 11-2-1-14 et USS 11-2-3)

Support en bois, en pierre ou en métal encastré dans une maçonnerie qui forme une saillie(\*) sur son parement, et prenant souvent la forme d'un triangle-rectangle. Le corbeau sert à porter un balcon, une corniche(\*), une naissance de voûte, une poutre... L'élément ainsi soutenu est dit « en

encorbellement(\*) ». Synonyme de console (art. USS 11-2-1-14) (cf. ill. ci-dessous).



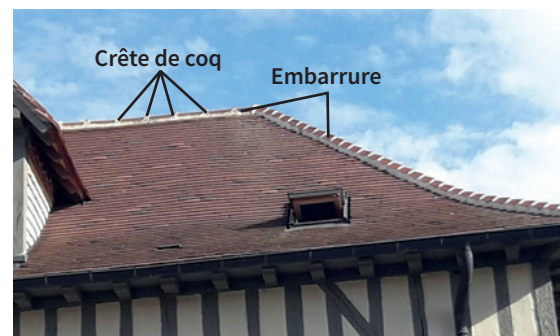
**Corniche** (art. USS 11-2 et USS 11-4)

Ensemble de moulures en surplomb les unes sur les autres qui protège une façade, couronne un entablement(\*), une élévation, un piédestal, une boiserie, un meuble, et sur laquelle sont souvent établis les chéneaux (cf. ill. ci-dessus).

**Crémone** (art. USS 11-2-1-11)

Dispositif de verrouillage des vantaux(\*), fenêtres et porte-fenêtres, dans lequel une poignée à bascule commande deux verrous par l'intermédiaire de tiges : celles-ci glissent dans des coulisseaux de guidage, ou conduits, puis dans des chapiteaux pour pénétrer dans les gâches des dormants.

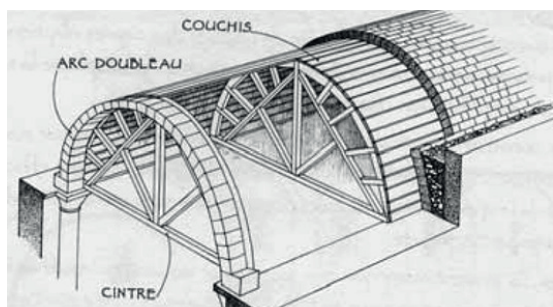
**Crête de coq** (art. USS 11-2-2)



Garnissage en mortier de ciment ou de plâtre formant bourrelet entre des tuiles faîtières sans emboîtement, posées sur une embarrure(\*) (cf. ill. ci-dessus).



**Couchis** (art. USS 11-2-2; USS 11-4-2)



Ensemble des pièces de bois disposées entre les fermes des cintres pour supporter une voûte en construction. En fait, c'est l'équivalent de l'ensemble des claveaux(\*) à la différence que le couchis désigne des pièces en bois et non en pierre.

**Curage** (art. USS 11-2-1-4)

Action de curer, c'est-à-dire de nettoyer une surface en grattant, en raclant, pour la débarrasser des pollutions qui s'y sont accumulées.

## D

**Dauphin** (art. USS 11-2-1-13 et USS 11-4-3)

Élément en tube, souvent fait de fonte, constituant la partie inférieure d'une descente d'eaux pluviales. Sa base, recourbée, peut être ornée d'une figure animale.

**Décrépiçage** (art. USS 11-2-1-2)

Action de décrépir, c'est-à-dire d'enlever le crépi (enduit de mortier fouetté contre les parois d'un ouvrage soit à la truelle, soit au balai) d'un mur.

**Dégarnissage** (art. USS 11-2-1-4)

Creusement des joints d'une maçonnerie ou d'une structure à pan de bois(\*) sur une certaine profondeur.

**Dérivure** (art. USS 11-2-2) :



Déformation du terme « dérivure » qui désigne la pente latérale donnée aux tuiles de rive insérées dans un solin(\*) ou une pénétration, afin de mieux renvoyer l'eau en pleine couverture : le bord des

tuiles ainsi que des morceaux de tuiles cassées sont noyés dans un mortier (cf. schéma ci-contre).

**Devantures en applique** (art. USS 11-2 et USS 11-4)

Désignent des devantures fixées sur une paroi pour la décorer, la protéger ou la consolider. Les devantures en applique s'opposent aux devantures en feuillure où le percement de la devanture est aligné sur les étages. Synonyme de devanture en coffrage (art. USS 11-2 et USS 11-4-1-7).

## E

**Édicule** (art. USS 10-3-1)



Couronnement d'un édifice affectant l'aspect d'un édifice en réduction. Cela peut prendre l'aspect d'un petit cabanon surplombant un escalier ou un ascenseur donnant sur un toit (ou pas), par exemple (cf. ill. ci-contre).

**Égout du toit** (art. USS 10-1 et USS 10-3-2)

Limite ou ligne basse d'un pan de couverture, vers laquelle ruissellent les eaux pluviales pour s'égoutter dans une gouttière ou un chéneau.

**Embarrures** (art. USS 11-2-2)

Mortier de calfeutrage (remplissage des fentes ou des joints) entre les tuiles de couverture et les tuiles faîtières (cf. ill. de crête de coq).

**Emprise au sol** (art. 2 du chapitre I et USS 9)

Projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus. Toutefois, les ornements tels que les éléments de modénature(\*) et les marquises(\*) en sont exclus, dans la mesure où ils sont essentiellement destinés à l'embellissement des constructions. Sont également exclus les simples prolongements de toiture sans dispositif de soutien.

**Emprise publique** (art. USS 6; USS 9; USS 10 et USS 11)

L'emprise publique est un espace public ne pouvant être considéré comme une voie (publique ou privée). Sont ainsi des emprises publiques : les voies ferrées, lignes de tramway, cours d'eau domaniaux, canaux, jardins et parcs publics, bâtiments universitaires et dépendances, etc.

**Encorbellement** (art. USS 6-1; USS 11-2 et USS 11-4-1-3)

Partie saillante d'une construction prenant appui sur des corbeaux(\*). Les oriels(\*), balcons, étages, échaugettes (guérite de guet placée en encorbellement, généralement aux angles des fortifications anciennes), corniches(\*), etc. sont des éléments en encorbellement par exemple.

**Enseigne en applique** (art. USS 11-2-4)

Également appelée enseigne en bandeau, ce type d'enseigne désigne l'enseigne qui s'appose à plat contre le mur d'un immeuble ou sur la devanture d'un commerce. Les lettres enseigne se trouvent généralement soit séparées et scellées dans le mur, soit fixées sur un caisson.

# Glossaire

partie 3/5

**Entablement** (art. USS 11-2 ; USS 11-4)



Couronnement de façade comportant l'architrave, la frise, la corniche(\*) et, plus couramment, corniches saillantes placées en entablement, sous les combles, ou, souvent, pour souligner le retrait de l'étage attique(\*).

**Entresolement** (art. USS 11-2 et USS 11-4)

Action de créer un entresol (étage bas de plafond, situé entre le rez-de-chaussée et le premier étage de certains immeubles anciens).

**Épanneler** (art. USS 11-2-1-5)

Dégrossir progressivement un bloc de pierre à ouvrager ou à mouler ; ébaucher grossièrement les reliefs, tout en ménageant les marges d'épaisseur nécessaires pour les opérations ultérieures de finissage, par sculpture, moulurage ou bossage(\*).



**Épaufrer** (art. USS 11-2-1-4)

Faire un éclat accidentel sur le parement ou sur l'arête d'une pierre, d'un ouvrage maçonné, d'une pièce de béton moulé, dans le but de lui donner un aspect ancien.

**Exhaussement** (art. USS 1-2 et USS 2-1)

Surélévation du sol naturel ou partie de mur ajoutée. Juridiquement, l'exhaussement d'un mur mitoyen est à la charge de celui qui souhaite cet exhaussement, mais ne peut se faire sans l'accord du propriétaire voisin. L'entretien de l'exhaussement appartient ensuite au propriétaire demandeur.

**F**

**Ferme d'avant corps** (art. USS 11-2-2)



1<sup>re</sup> ferme en toiture et en saillie(\*) de la façade, la ferme étant un assemblage de pièces dans un plan vertical, formant l'ossature triangulaire d'une charpente (cf. ill. ci-dessus).

**H**

**Hourdage** (art. USS 11-2-1-1 et USS 11-2-1-4)

Maçonnerie de remplissage des vides d'une structure en pan de bois(\*), pouvant être réalisée avec du plâtre, de la bauge (mortier de terre composé de terre franche ou d'argile, de paille hachée ou de foin, ou même de l'un et de l'autre) ou du torchis (mélange d'eau, d'argile et de fibres naturelles).

**J**



**Jambage** (art. USS 11-2-1-14 et USS 11-4-1-7)

Montant latéral d'une baie(\*) qui reçoit la retombée de l'arc ou l'extrémité du linteau.

**Jointoiment** (art. USS 11-2-1-4)

Remplissage des joints, selon le cas, avec un mortier, une barbotine de ciment, un mastic, une pâte à bois, un matériau élastomère, etc. et les parfaire (en faisant du lissage, du profilage, du creusement...).



**Jouée** (art. USS 11-2-2)  
 Désigne, de manière générale, l'épaisseur du mur dans l'ouverture d'une baie(\*). S'agissant d'une lucarne(\*), la jouée est la paroi latérale de la lucarne, reposant sur un « chevron de jouée » ; sa maçonnerie est soit enduite, soit revêtue d'un bardage.

## L

**Lambrequin** (art. USS 11-2-2 ; USS 11-2-1-11 et USS 11-4-1-4)

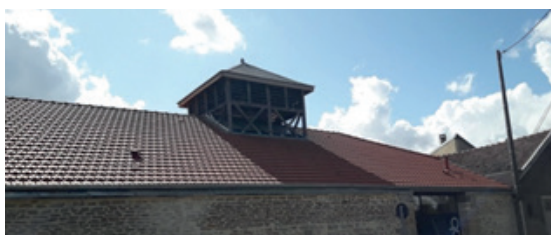


Bandeau d'ornement en bois ou en tôle ajourée disposé en bordure de toit ou à la partie supérieure d'une fenêtre (cf. ill. ci-dessus).

**Lambris** (art. 3 -1-1-2 du chap. I ; art. USS 11-2 et USS 11-2-3)

Ouvrage d'assemblage constitué de panneaux de bois placés dans des cadres ou un revêtement de bois, de stuc ou en marbre généralement placés sur les murs intérieurs des habitations pour les habiller et les décorer.

**Lanterneau** (art. USS 11-2-1-13 et USS 11-4-2)



Partie surélevée d'une charpente ou d'une toiture de hangar, vitrée ou ajourée latéralement pour son aération, servant à la ventilation et/ou à l'éclairage (cf. ill. ci-dessus).

**Limite séparative** (art. USS 6-2-2 ; USS 7 ; USS 11-2-1-12 et USS 11-4-1-6)

Correspond à la délimitation entre deux propriétés distinctes. Il peut s'agir à la fois d'une limite séparative latérale et d'une limite séparative de fond de parcelle.

**Loggia** (art. USS 6-2-4 ; USS 11-2-1 ; USS 11-2-2 et USS 11-4-1-3)

Synonyme usuel de loge, une loggia désigne un balcon couvert, mais qui est ouvert vers l'extérieur par une colonnade, des arcades ou des baies(\*) libres et dont le fond est en retrait par rapport au nu de la façade.

**Lucarne** (art. USS 10-1 ; USS 11-2-2 et USS 11-4-2)



Ouverture ménagée dans un pan de toit pour donner du jour et de l'air aux locaux sous combles. La lucarne se différencie des châssis(\*), tabatières(\*) ou des fenêtres qui sont sur toits en pente par le fait que sa baie(\*) est verticale, et qu'elle est abritée par un ouvrage de charpente et de couverture. Il existe plusieurs formes de lucarnes dont le chien-assis qui a un toit retroussé en pente inverse à celle de la toiture (cf. ill. ci-contre).

## M

**Marquise** (art. USS 6-1 ; USS 11-2-1-14 et USS 11-4-1-7)



Auvent vitré au-dessus d'une porte d'entrée, d'un perron, d'un quai, etc. et dont la structure est scellée dans le mur avec des tirants. Elle est soutenue par des consoles ou parfois par des colonnettes en fonte (cf. ill. ci-dessus).



**Mitron** (art. USS 11-2-2 et USS 11-4-2)

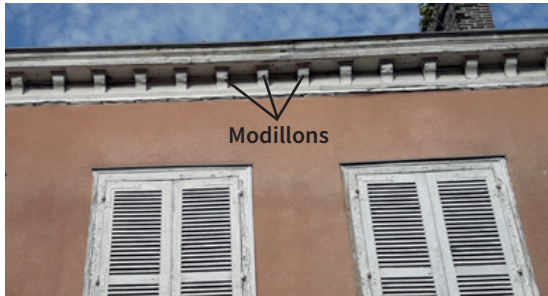
Partie qui sert de support à une mitre de cheminée (élément de rétrécissement et de couronnement du faite d'un conduit de fumée, pour limiter l'entrée de la pluie et du vent dans le conduit et faciliter le tirage). Par déformation, le mitron désigne aussi la mitre elle-même (cf. ill. de brisis).



# Glossaire

partie 4/5

**Modillon** (art. USS 11-2-1-5 et USS 11-2-2)



Désigne chacune des petites consoles aplaties disposées à intervalles réguliers sous le lamier d'une corniche(\*) ou de la saillie(\*) de toit. À l'inverse du corbeau(\*), le modillon a une fonction plus décorative que porteuse ; il est sculpté (cf. ill. ci-dessus).

**Modénature** (art. USS 11-2)

Traitement ornemental de certains éléments structurels d'un édifice pour en exprimer la plastique.

**Mur de soutènement** (art. 3 du chapitre I)

Mur dont la fonction consiste à contrebuter des terres en remblai, et à s'opposer à leur éboulement.

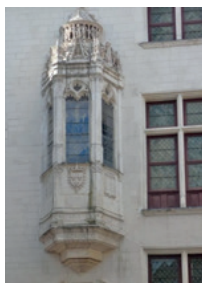
## N

**Nervure** (art. USS 11-2-3)

Forte moulure saillante qui délimite les quartiers d'une voûte (les « voutains »).

## O

**Oriel** (art. USS 6-1 ; art. USS 11-2-1 et 11-4-1-3)



Logette ou avant-corps composé de baies(\*), ou ensemble superposé de baies en encorbellement(\*), sur un plan généralement polygonal, formant saillie(\*) sur le nu d'une façade. L'oriel est la traduction anglaise du « bow-window » (cf. ill. ci-contre).

**Outeau** (art. USS 11-4-2)



Petite lucarne(\*) de ventilation des combles, nécessitant un ouvrage de charpente (cf. ill. ci-dessus).

## P

**Pan de bois** (art. USS 4 et USS 11)

Ensemble des pièces de charpente formant l'ossature à claire-voie d'un mur porteur. Les vides entre ces pièces font l'objet d'un remplissage, la plupart du temps, en torchis. Par extension, le pan de bois désigne l'ensemble d'une paroi ainsi constituée (ossature et remplissage) (cf. schéma ci-dessous).

**Piédroit** (art. USS 11-2-1-14)

Voir définition et schéma de baie.

**Pilastre** (art. USS 11-2-1 et USS 11-2-3)



Pilier plat faisant saillie(\*) dans un mur, en général muni d'une base et d'un chapiteau (cf. ill. ci-contre).

**Pile** (art. USS 11-2-3)

Massif de maçonnerie d'une certaine hauteur soutenant les arches d'un pont ou d'un viaduc, ou un pilier supportant les arcades d'un bâtiment, tel qu'une église.

**Platelage** (art. USS 11-2-2 et USS 11-4-2)

Ensemble de planches ou de madriers (pièce de bois épaisse d'essence résineuse) assemblés bord à bord ou légèrement ajourés.

**Plinthe** (art. USS 11-2-1-14)

Bandeau rapporté le long de la base d'un mur, pour protéger celle-ci, et pour masquer la jonction entre le mur et le revêtement de sol.

## R

**Ragréage** (art. USS 11-2-1-3 ; 11-2-1-4)

Enduction partielle ou discontinue sur une maçonnerie d'un mortier fin spécial, pour obturer les cavités et pour niveler les défauts de surface afin d'obtenir une surface assez plane pour y appliquer une peinture ou un enduit plastique.

**Résille** (art. USS 6-1 et USS 11-2)

Ensemble d'éléments longilignes qui s'entrecroisent formant généralement un réseau de baguettes de plomb rainurées dans lesquelles sont enchâssés des morceaux de verre de vitrail mais pouvant aussi former les décharges ou colombes des pans de bois (cf. ill. de pan de bois). La résille orne généralement les façades du bâtiment.

**Rives de toit** (art. USS 11-2-2)

Extrémité latérale d'un pan de toiture. Une rive est dite « droite » si elle est parallèle à la ligne de plus grande pente, et dite « biaise » en cas contraire.

## S

**Saillie**

Élément, corps d'ouvrage, membre d'architecture qui est en avant de l'alignement ou du nu d'une façade : les balcons, oriels(\*) ou corniches(\*) sont des saillies.

**Sablière** (art. USS 11-2-1-14 et USS 11-4-1-7)

Longue pièce porteuse, en partie basse d'un ouvrage. Il existe plusieurs types de sablières (panne sablière, sablière basse, sablière haute...) (cf. schéma de pan de bois).

**Solin** (art. USS 11-2-2 ; USS 11-4-2)



Ouvrage longiforme de garnissage ou de calfeutrage, en mortier, en plâtre ou en zinc. Pour des couvertures, le terme désigne les filets de mortier, de plâtre ou de zinc réalisés le long des murs, des cheminées, des lucarnes(\*), ainsi que tous les plâtres qui

sont parallèles à la longueur de la tuile ou de l'ardoise et servant à les sceller, ceux parallèles à sa largeur se nommant filets (cf. ill. ci-contre).



**Souche** (art. USS 4-9 et USS 10-1 ; USS 11-2-2 et USS 11-4-2)

Parties basses d'une tour, liées aux structures du corps dans lequel elle prend naissance (c'est sa base). Cela peut aussi désigner l'ouvrage de maçonnerie d'une cheminée, s'élevant au-dessus du toit, et qui renferme les conduits de fumée.

**Surface de plancher** (art. USS 2-1 et USS 12)

Définie par les articles L.112-1 et R.112-2 du Code de l'Urbanisme, elle est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 mètre, calculée à partir du nu intérieur des façades.

## T

**Tabatière** (art. USS 11-2-2)



Châssis(\*) vitré ouvrant ayant la même inclinaison que le versant de toit sur lequel on l'adapte (cf. ill. ci-dessus).

**Taloche** (art. USS 11-2-1-4 ; USS 11-4-1-1)

Lisser le mortier, l'enduit, le ciment avec une taloche (plaque en plastique ou en bois d'environ 20 cm sur 30 cm servant à prendre du mortier) pour l'aplanir. Terrain d'assiette (art. USS 12-1) : Terrain (pouvant être composé de plusieurs parcelles cadastrales) sur lequel est implanté un ou plusieurs bâtiments formant un ensemble.

**Terrasson** (art. USS 11-2-2)

Partie peu inclinée d'un comble. Dans un comble à la Mansart, c'est la partie supérieure de la toiture, entre ligne de bris et faitage (cf. ill. de brisis).

**Trémie** (art. USS 3-1-11 et art. USS 12-1-4)

Signifiant généralement un espace réservé dans un plancher pour laisser passer un escalier, un ascenseur ou une cheminée, par exemple, une trémie peut aussi désigner un tunnel court permettant à une voie de circulation de passer en-dessous d'une autre.



# Glossaire

partie 5/5

**Trumeau** (art. USS 11-2-1-14 ; 11-4-1-2 et USS 11-4-1-7)



Pan de mur situé entre deux baies(\*) de même niveau. Quand la séparation est étroite, c'est une pile(\*), un pilier central ou un meneau (cf. ill. ci-dessus).

## V

**Vantail** (art.3 du chap. I ; USS 11-2 et USS 11-4) :

Panneau, généralement mobile, de volet, de croisée, de porte, de grille, etc. Synonyme de battant ou d'ouvrant.

**Vantelle ou ventelle**(art. USS 4-9 ; USS 11-2-1 et USS 11-4-7)



Petite lame en bois ou en métal dans un cadre et placée sur le vantail(\*), la porte d'une écluse, un aérateur, un exutoire, un régulateur de tirage...

**Voligeage** (art. USS 11-2-2)



Ensemble des voliges (planche utilisée en couverture pour composer des platelages(\*) jointifs) qui sont destinées à réaliser un plancher continu pour

supporter un matériau de couverture de toiture comme de l'ardoise, du zinc, etc. (cf. ill. ci-contre).

# La maison du XVI<sup>e</sup> siècle :

## rappel des principaux termes techniques

